



Marc GOUA
Député de Maine et Loire
Maire de Trélazé

Trélazé, le 10 septembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accès aux soins pour les patients atteints d'une affection de longue durée (ALD)

Marc GOUA apporte son soutien au docteur Poupardin, médecin généraliste à Vitry, dans son combat pour l'accès aux soins.

Le docteur Poupardin est poursuivi par la CPAM du Val de Marne car fidèle à une conception humaniste de la médecine, il refuse de considérer ses patients comme une somme de pathologies morcelables.

Une certaine vision comptable de la médecine a conduit la sécu à distinguer sur les ordonnances « bi-zone » délivrées aux patients atteints d'affection longue durée (ALD) telles que le cancer, le sida et les maladies cardio-vasculaires, les soins directement liés à cette affection et ceux sans rapports avec celle-ci. L'objectif de ce découpage artificiel du corps est de réduire les traitements remboursés à 100% aux malades bénéficiant d'une prise en charge ALD.

Or, de nombreux patients défavorisés renoncent aux soins prescrits sur la seconde partie de ces ordonnances remboursés au taux habituel alors qu'une maladie non soignée peut aggraver l'affection prise en charge à 100%. Surtout, cette conception purement comptable du corps ne prend pas en compte les répercussions d'une maladie et de son traitement sur les autres parties du corps. Le docteur Poupardin fait donc systématiquement bénéficier ses patients en longue maladie du remboursement à 100%.

Marc GOUA s'étonne de voir la CPAM poursuivre un médecin soucieux de l'accès aux soins de ses patients et d'une pratique médicale en direction du malade et non d'une somme d'organes atteints de pathologies, alors que dans le même temps un nombre croissant de médecins refusent de prendre les patients sous CMU (couverture maladie universelle) ou pratiquent des dépassements d'honoraires énormes en toute impunité.

Contact : Gregory BLANC
/ mgoua@assemblee-nationale.fr